



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8

Téléphone : (450) 692-6861

Télécopieur : (450) 692-6881

Courriel : info@lery.ca

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

Dépôt du rôle de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2023, relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, est complété. Il est déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que la Ville de Léry procédera à l'envoi des comptes de taxes le 20 février 2023 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement 2023-513 ayant pour objet de fixer le taux des taxes et compensations pour l'année 2023.

Le premier versement des taxes devra être acquitté en totalité le ou avant le 22 mars 2023, le deuxième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 20 juin 2023, et le troisième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 18 septembre 2023.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

DONNÉ À LÉRY, ce 20^e jour du mois de février 2023.

Michel Morneau MAP urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier